

Koerich, le 21 avril 2022

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 20
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 070/2022

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

Vu l'article 16, alinéa 5 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 3/2022/0056/165 du 14 avril 2022 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorisant la SARL CENTRE G. R. relative à l'exploitation d'un magasin pour la vente au détail à Windhof 3, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF, arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 22 avril 2022.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le Bourgmestre,


Jean WIRION

Le Secrétaire,




Patrick LECOQ